



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E1405

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2023

ÉDITÉ LE 30/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/03/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/12/2006
105 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCE 97 B 67

Siret : 411 439 003 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 80 03094

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220089

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220089

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : A. S. G. T. S.

8 AVENUE GASTON VERNIER
ZA DU MEYROL
26200 MONTELMAR

Téléphone : 04 75 01 48 48

Fax : 04 75 51 38 30

Portable :

Site Internet :

E-mail : e.sautel@audigier-sautel.fr

Responsabilité légale :
SAUTEL ERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	09/10/2019
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/10/2019
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.